



Déclaration FNEC-FP FO CAAS du 21 novembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres de la CAAS,

Dès juin dernier et encore en cette rentrée scolaire, les ministres qui se sont succédés ainsi que le président Macron n'ont eu de cesse d'annoncer à grands renforts médiatiques une revalorisation « historique » des personnels de l'Éducation nationale. Le ministre Attal avait même affirmé que ce seraient « *entre 125 et 250 € net de plus qu'à la rentrée précédente* » que les personnels enseignants devraient toucher.

Les bulletins de paie depuis la rentrée ont démontré que les propos du ministre sont un nouveau mensonge, comme l'était d'ailleurs l'annonce d'une augmentation de 10% pour tous les enseignants annoncée par le président Macron durant la dernière campagne des élections présidentielles.

La réalité c'est que la grande majorité des personnels enseignants ne bénéficient que du doublement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement ou d'orientation des élèves (ISAE ou ISOE) soit moins de 100 € par mois. Une minorité d'enseignants, ceux qui sont dans les 7 premiers échelons de la classe normale, disposeront en outre d'une augmentation de la prime d'attractivité.

Et enfin, une prime sera versée aux enseignants qui accepteront des tâches supplémentaires dans le cadre du « Pacte », ce qui ne constitue donc pas une revalorisation.

Quant aux autres personnels, RIEN ! Si ce n'est la décision d'augmenter de 1,5% la valeur du point – c'est-à-dire bien en deçà de l'inflation ! Et quelques mesurette « Fonction publique » : prime pouvoir d'achat, GIPA, mesures « bas de grille » pour les trois grades de la catégorie C et les deux premiers grades de la catégorie B qui les maintient à peine au-dessus du SMIC, 5 points en plus sur toute la grille de toutes les catégories, soit environ 25 € brut par mois à compter du 1er janvier 2024.

Le 28 septembre, le ministre Attal a annoncé le versement d'une « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » à certains personnels de l'Éducation nationale... alors que cette prime concerne tous les fonctionnaires et que cette information avait déjà été annoncée par le ministre Guérini en juin dernier !

Rien de neuf donc... sauf que les personnels comptaient sur cette prime (versée une seule fois) dès le mois de septembre et qu'elle ne sera versée qu'au mois d'octobre, prime qui d'après le décret est comprise entre 300 € et 800 € pour les personnels qui toucheraient moins de 39 000 € brut annuels toutes rémunérations confondues (traitement, primes, indemnités...)

Ainsi on aurait pu croire, par exemple, que les AESH, personnels situés sous le seuil de pauvreté, toucheraient le maximum de cette prime... Mais c'était sans compter sur une petite ligne spécifiant que les 800 € sont proratisés sur la base de la quotité travaillée ! Les AESH ont donc perçu 500 € au lieu de 800 €... Et cette prime doit être déclarée à la CAF ! Pour le gouvernement, il n'y a pas de petites économies !

Depuis la rentrée, il y a des problèmes de paie pour certains personnels contractuels (enseignants, AED, AESH) et stagiaires qui ont reçu un acompte en lieu et place de salaire. D'autres n'ont eu ni salaire ni acompte, contraignant le rectorat à leur versé une aide exceptionnelle de 1000 € tout en refusant toute aide à ceux qui n'avaient perçu qu'un acompte !

Des AED passés en CDI en septembre, découvrent sur leur nouvelle feuille de paie (sur l'ENSAP), qu'ils sont prélevés à la source à des taux totalement déconnectés de leur réalité fiscale. Ainsi, une AED à 75 % ne payant pas d'impôt sur le revenu est prélevé à 4,1 % (87 €), un autre à 100 % ayant payé 30 € d'impôt sur le revenu est prélevé à 1 % (19 €) par exemple ! Alors que leur taux de prélèvement sur le site des impôts est de 0 % !

Dans une situation, malgré les dénégations du ministre Lemaire, où l'inflation explose (alimentation +11,2% ; énergie +6,8% ; électricité + 18% sur un an ; gaz +7,6% ; essence +7%...), ce dont ont besoin les personnels, ce n'est pas de quelques miettes indemnitaires, mais d'une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice comme l'exige la Confédération FO !

Concernant les secours exceptionnels, nous avons demandé en juin dernier que le montant maximal de ces aides, très disparate sur notre académie, soit augmenté. Les disparités restent importantes entre les départements alors les besoins sont de plus en plus importants avec l'inflation. 3 000 € pour le Tarn, 2 000 € pour les Hautes-Pyrénées et le Gers, 1 500 € pour l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Lot et le Tarn et Garonne, 1 800 € pour l'Ariège.

Pour la FNEC FP FO, les montants des secours exceptionnels doivent être relevés dans tous départements pour permettre aux personnels de faire face aux situations de plus en plus difficiles qu'ils rencontrent. Ils prennent de plein fouet la brutale augmentation du prix des carburants et des produits de première nécessité. Ces augmentations ont et auront des conséquences inacceptables.

Nous demandons une augmentation du montant maximal des secours exceptionnels équivalente à celle qui a été attribuée dans le département du Tarn soit 3 000 €.

LA FNEC-FP FO revendique :

Pour le budget :

- L'augmentation des budgets dévolus à l'action sociale afin de permettre à tous les personnels d'accéder à hauteur de leurs besoins afin que les personnels accèdent à toutes les prestations ASIA, secours et PIM autres que les PIM enfant handicapé (qui représentent plus de 70 % des dépenses engagées) ;
- Que l'AEH ait une dotation spécifique qui n'ampute pas l'action sociale ;
- L'alignement des sommes allouées sur celles du ministère des Finances ;

Pour les postes :

- Le recrutement d'assistantes sociales et de personnels sous statut en nombre suffisant, de façon à satisfaire les demandes et les remplacements nécessaires ;
- L'attribution des moyens humains nécessaires pour que le comité médical et la commission de réforme départementaux soient réunis sans retard. Chaque agent doit pouvoir prétendre à la mise en œuvre de ses droits sans retard : rien que ses droits, mais tous ses droits ;
- Le recrutement au statut de la Fonction publique des AESH et des AED qui, rappelons-le, vivent au-dessous du seuil de pauvreté, pour leur permettre de bénéficier de TOUTES les prestations sociales ;
- La FNEC FP-FO revendique des recrutements de personnels administratifs sous statut de fonctionnaire d'État.

Pour les droits :

- Le droit pour les agents contractuels de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit la durée de leur contrat ;
- Le droit pour les agents de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit leur situation statutaire ;
- Le droit pour l'ensemble des fonctionnaires de l'état et agents contractuels de l'état de bénéficier de l'Action Sociale Interministérielle dès le premier mois et de l'action sociale ministérielle quelle que soit leur affectation et plus particulièrement dans les établissements autonomes ;
- L'égalité d'accès à l'action sociale pour tous les AESH, quel que soit l'établissement gestionnaire ;
- L'abandon des indices plafonds et du quotient familial ;

- Que l'indice pivot pour accéder à la PIM restauration d'1,39 € soit revu à la hausse et puisse, comme la PIM elle-même, évoluer chaque année pour suivre l'augmentation du coût de la vie.
- La création d'un statut Fonction publique, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et de la mutualisation des moyens, la régularisation immédiate et rétroactive des quotités de service (62 %), le paiement sans délai des frais de déplacement et de l'indemnité de frais de repas conformément à la circulaire de 2006 ainsi que l'information des AESH sur leurs droits dans ce domaine.

Pour l'information des agents :

- L'information nécessaire pour que tous les personnels concernés soient au courant des aides dont ils peuvent bénéficier. Ils doivent en être informés dès leur prise de poste et des nouveautés annualisées par plusieurs vecteurs de communication.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à satisfaire ces revendications.